



Le Canard déchaîné

Pas de bla bla, que des résultats !

Droits des salariés en matière de respect du repos hebdomadaire : Le contrôle est en cours ...

Après avoir entendu l'alerte du syndicat AVENIR après plusieurs rappels, la Direction procède au contrôle du respect de l'obligation du repos compensateur. Les résultats n'ont pourtant pas été fournis au CSE de janvier faute de moyens suffisants du service DRH pour traiter le sujet !

Les élus AVENIR attendent les résultats pour le CSE de février comme annoncé par la Direction afin de veiller à ce que le repos hebdomadaire soit respecté et qu'une régularisation soit effectuée conformément aux règles en vigueur.

Projet de réaménagement du site de Villeneuve d'Ascq les Près.

Le projet prévoit la fermeture d'un bâtiment et son regroupement sur un autre et la mise en place d'un environnement dynamique de travail. Dans la continuité de la réduction de la surface immobilière de 20%, la Direction générale profite du télétravail et de l'environnement dynamique du travail pour générer des économies considérables qui ne profitent pas aux salariés ! Les élus AVENIR seront vigilants et vérifieront que la réduction des m2 n'aura pas des conséquences sur la qualité de vie au travail (réduction des espaces de détente, ...) et sur les conditions de travail des salariés.

Les élus AVENIR présents en négociation sur la qualité de vie au travail ont demandé à la Direction de mettre en place une cafétéria et des services adaptés sur tous les sites pour assurer le confort au travail des salariés.



Subvention CSE aux collègues musiciens de Lille.

Après plusieurs mois sans réponse à leur demande de subvention par le CSE des frais de répétitions en studio, les élus AVENIR sont intervenus auprès du président de la commission loisirs.

Nos collègues musiciens ont fini par obtenir une subvention de 432€ pour préparer dans de bonnes conditions la fête de la musique



ASC/Assistante sociale :

Les élus AVENIR réclament une augmentation de la contribution sociale versée par l'entreprise au CSE I2S pour multiplier les activités sociales de qualité, et le budget de l'assistante sociale et de ses moyens afin d'accompagner les salariés en difficulté.

Les élus AVENIR dénoncent une diminution des prestations ASC, telle que la balnéaire et l'arbre de Noël en 2023, et les attaques à dessein de certains élus de salariés en difficultés ayant sollicités l'assistante sociale et l'aide du CSE.

Réorganisation Sopra Steria I2S 2023 : La Direction refuse de consulter le CSE !



Après l'insistance des représentants AVENIR en CSE la Direction a fini par fournir aux élus le document présenté en CSE de décembre 2022. Le niveau de détail est insuffisant, car n'apparaissent pas dans l'organigramme que les postes des cadres supérieurs. Le CSE a besoin d'avoir tous les détails sur l'affectation de tous les services et personnels. Malgré le rappel du syndicat AVENIR, la Direction campe sur ses positions et ne veut pas consulter le CSE sur cette réorganisation comme le prévoit l'article L2312-8. Cette réorganisation a pour objectif principal de faire des économies sans se soucier des conséquences sur les modifications des conditions de travail et sur l'emploi des salariés.

Le syndicat AVENIR agira pour faire reconnaître à l'employeur son obligation d'information consultation au CSE de la réorganisation d'I2S.

Le syndicat AVENIR agira pour faire reconnaître à l'employeur son obligation d'information consultation au CSE de la réorganisation d'I2S.

Primes d'astreintes : Augmentations en 2023

Lors des NAO négociations annuelles obligatoires, le syndicat AVENIR a revendiqué la nécessité d'une augmentation des primes d'astreintes bloquées à I2S depuis 2016 !!

La Direction Générale a entendu AVENIR et a procédé à une augmentation des primes en vigueur depuis janvier 2022

BAREME		nb d'hrs jour semaine	nb d'hrs nuit semaine	nb d'hrs jour WE ou férié	nb d'hrs nuit WE ou férié	montant de la prime de disponibilité
2022	taux horraire brut	1,83 €	2,87 €	3,66 €	5,75 €	30 € bruts
2023	taux horraire brut	2,01 €	3,16 €	4,03 €	6,33 €	30 € bruts

Travail en équipes: Un accord à la baisse signé par TU et S3I.

L'accord signé à la baisse par TU et S3I permet aux opérationnels de proposer des plannings très contraignants et à moindre coût pour les salariés sur les rythmes de travail. Les élus AVENIR continuent de dénoncer les risques pour les remplacements, pas clairement encadrés et qui laissent la porte ouverte à des abus. L'accord tel qu'il a été signé permet que les salariés en astreinte ne soient plus payés en astreintes, mais par la majoration de 50% de prime d'équipe ! Ce n'est pas acceptable et représente une perte importante pour les salariés.

Les élus AVENIR continueront à dénoncer l'accord de travail en équipe signé à la baisse par TU et S3I qui ont répondu favorablement aux exigences de la Direction.

Mise en place de l'enquête sur les RPS: les élus CSE non consultés.

Une enquête nationale sur les RPS doit être organisée dans le courant du premier trimestre 2023, la direction a choisi le cabinet d'expert ELEAS pour préparer cette enquête. Avenir a demandé que les élus du CSE soient associés à cette préparation notamment sur l'établissement du questionnaire qui sera soumis aux salariés. La direction a refusé catégoriquement car non prévue dans l'accord signé avec Traid Union.

Avenir a dénoncé l'attitude de la direction qui exclut les élus de leurs attributions en matière de santé et de prévention des risques notamment les Risques Psycho Sociaux.

